



INTERVIEW DE... MARYLENE CAHOUET

TRAVAILLEURS SANS PAPIERS

RÉGULARISATION !

Marylène Cahouet est militante au secteur Droits et libertés de la FSU.

EE : Pour la 1^{ère} fois, des travailleurs sans-papiers sont entrés sur le devant de la scène, qu'est-ce qui a présidé à leur mise en mouvement ?

Marylène Cahouet : C'est effectivement un phénomène assez nouveau. Jusqu'alors les mobilisations des collectifs sans-papiers ont surtout été des occupations de lieux publics (églises notamment), des manifestations de rue avec dépôt de dossiers en préfecture. Ce qui est nouveau, c'est la lutte des travailleurs sans-papiers sur leur lieu de travail qui permet incontestablement à l'opinion publique de jeter un autre regard sur la question de l'immigration : beaucoup découvrent, en effet, que ce sont des travailleurs qui depuis parfois de nombreuses années exercent des professions pénibles dans des conditions très difficiles. Ils paient des cotisations sociales, des impôts et contribuent à la croissance du pays alors qu'ils sont privés de tous leurs droits de citoyens « ordinaires » de notre pays. Il est donc juste qu'ils revendiquent leurs droits et leur régularisation. Le mouvement actuel est important en ce qu'il part de l'entreprise et met au centre l'apport des sans-papiers à la richesse du pays, et la nécessaire égalité des travailleurs.

En 2007 déjà les salariés sans-papiers de Buffalo Grill s'étaient mis en grève pour demander leur régularisation. Et avant eux, ceux de Modelus, Métacouleur... En janvier 2008, ce sont les salariés du restaurant de l'avenue de la Grande Armée. Luttés victorieuses dans tous les cas. Le 15 avril 2008, pour la première fois en France, 300 sans-papiers d'une vingtaine d'entreprises franciliennes de différents secteurs entament une grève illimitée avec le soutien de la CGT et de *Droits Devant* qui ont préparé cette initiative depuis plus de 6 mois. Pour la plupart originaires d'Afrique de l'Ouest, ces travailleurs ont été embauchés avec de faux papiers. A la suite du décret du 1^{er} juillet 2007 – qui fait obligation aux employeurs de s'assurer de l'authenticité des papiers de leurs salariés – certains patrons ont décidé de licencier leurs employés en situation irrégulière, d'autres ont choisi de les garder, en toute connaissance de cause le plus souvent. Car la politique gouvernementale se heurte au réalisme économique du patronat qui a besoin d'une main d'œuvre habituée à de durs travaux que nul ne leur dispute sur le marché du travail.

Bref, le gouvernement a ouvert une brèche en acceptant

le 21 avril l'examen par les préfectures de 1 000 dossiers. Aux dossiers des 500 salariés en grève, la CGT a ajouté ceux de femmes qui, travaillant dans le domaine de l'aide à la personne, ne peuvent se mettre en grève, ainsi que ceux de travailleurs licenciés après le décret de juillet.

EE : Qu'en est-il de leur régularisation ?

M. C. : Des régularisations se font, mais au compte-goutte. Le gouvernement fait traîner les choses pour décourager les sans-papiers et laisser pourrir la situation. Mais les grévistes sont déterminés et d'ores et déjà de nouveaux sites se sont mis en grève, véritables coups de semonce adressés au gouvernement qui joue la montre et tente de freiner le mouvement.



PHOTO: M. MIGNEAU

Evidemment, la brèche ouverte par le gouvernement a provoqué une multiplication des demandes de régularisation. Et la situation s'est compliquée depuis l'occupation (le 2 mai) de la bourse du travail par la coordination des collectifs parisiens qui demandent eux aussi à être entendus. Les sans-papiers sont impatients et beaucoup d'entre eux n'entrent pas dans le « cadre » fixé : travailleurs isolés, travailleurs qui ne

sont pas en conflit avec leurs employeurs ou ne veulent (peuvent) pas l'être... sans parler des chômeurs, des familles, des jeunes majeurs... Il faut les regrouper et organiser leur soutien. Mais il est quasiment certain que le mouvement va s'amplifier et s'élargir. En tout état de cause, ce mouvement a le mérite de montrer notamment le rôle indispensable des sans-papiers dans le pays. Et la solidarité s'organise autour des grévistes et s'amplifie.

EE : Un an après l'élection de Sarkozy, comment vois-tu la situation ?

M. C. : La politique de Sarkozy dans ce domaine est sans surprise et toujours plus répressive, qu'il s'agisse des jeunes scolarisés et de leurs familles, des jeunes majeurs, des salariés, de tous les sans-papiers. Les lois se multiplient, elles aggravent chaque fois la situation des immigrés, de leurs familles et limitent toujours plus le droit d'asile. Les expulsions se multiplient, les drames aussi : des hommes et des femmes désespérés préfèrent mourir plutôt que retourner dans leurs pays. La xénophobie d'état tue ! Tout est bon pour faire du





SUITE, INTERVIEW
DE MARYLENE CAHOUE

chiffre... mensonges, procédures frauduleuses. Et des préfets qui font du zèle : une note de service de la préfecture des Hauts de Seine du 28/02/08 exige l'interpellation systématique dans une « cabine fermée » des sans-papiers « frappés » d'un OQTF, ordre de quitter le territoire français, et qui se présentent spontanément pour s'informer de l'état d'avancement de leur dossier. 15 personnes ont ainsi été arrêtées et 4 expulsées en moins de 48 heures ! Tout cela au nom de « l'obligation de résultat ».

La lutte des travailleurs sans papiers remet en cause les décrets scélérats de décembre 2007 et janvier 2008 qui mettent en place « l'immigration choisie » et qui imposent une liste de métiers ouverts à certaines catégories d'immigrés : les emplois qualifiés pour les Européens et les emplois non qualifiés pour les autres. « L'année Sarkozy » c'est des atteintes gravissimes aux droits. Et on ne peut que s'inquiéter de la présidence française de l'Europe qui prétend imposer à tous le refus des régularisations massives à travers un pacte européen de l'immigration ! Mais ce sont aussi les luttes, les résistances, ce mouvement de grève qui s'étend. Surtout peut-être l'avancée au sein de l'opinion publique : un récent sondage montre que 83 % des personnes interrogées sont favorables à la régularisation des travailleurs sans papiers.

EE : Comment la FSU pourrait-elle participer davantage à la nécessaire bataille contre les expulsions, pour la régularisation...

M. C. : La FSU est pour la régularisation de tous les sans-papiers. Elle participe activement aux initiatives de RESF, d'UCIJ. Nombre de ses militants sont impliqués à tous les niveaux. Les adhérents du SNU-TEFI, qui ont une position clé dans le monde du travail, refusent de collaborer à la chasse aux sans-papiers.

Mais la FSU peut mieux faire. Il ne s'agit pas d'un combat périphérique. Ce combat nous concerne à bien des titres : la défense des droits, certes, qui est fondamentale mais aussi parce que le gouvernement, en refusant le droit du travail à certains remet en cause le droit de tous. C'est bien le respect du droit du code du travail qui est en cause.

La FSU doit contribuer à favoriser l'unité du mouvement et manifester sa solidarité en se rendant sur les sites d'occupation et en collectant de l'argent. Elle doit poursuivre aussi son travail d'explication sur la réalité de l'immigration. La préparation d'un « contre sommet » de l'immigration à l'automne avec nombre d'organisations, de syndicats, d'associations doit être un élément fort de son implication. ●



Les sans-papiers occupent leur restaurant quand passe la manif, le 10 mai 2008, à Paris.

PHOTOS M. MIGNEAU

GREVE DES TRAVAILLEURS SANS-P

Contre les délo et pour l'égalit

Depuis le 15 avril des centaines de travailleurs sans-papiers sont en grève sur une quinzaine de sites en Ile de France pour leur régularisation et la réintégration des licenciés au cours des mois précédents à la suite soit de contrôles de police, soit de la décision de leurs employeurs par peur des contrôles.

Pour comprendre l'importance de ce mouvement piloté par la CGT et l'Association Droits Devants, il faut revenir sur l'évolution de la réglementation Sarkozy-Hortefeu et sur les précédentes mobilisations des travailleurs sans-papiers qui ont été relativement payantes.

D'une part, un **décret du 11 mai 2007 applicable au 1^{er} juillet 2007** oblige les employeurs de travailleurs étrangers hors Union Européenne (UE) à transmettre les copies des titres de travail de ces derniers dès l'embauche aux préfectures, qui sont censées vérifier sous 48 heures la validité de ces titres, ce qui est impossible en pratique. Sans réponse dans ce délai, l'employeur n'est plus responsable pénalement de l'embauche d'un salarié sans-papiers, mais la préfecture dispose d'un fichier sans précédent des salariés étrangers hors UE suspectés d'avoir de faux papiers et contrôlables à tout moment. Il en est résulté de la part de nombreux employeurs qui emploient en toute connaissance de cause des travailleurs munis de faux papiers une certaine panique et des centaines de licenciements. En outre, les contrôles se sont multipliés aux abords des gares et même jusque dans les locaux d'entreprises.

D'autre part, plusieurs luttes victorieuses de sans-papiers (Modelux, Buffalo Grill, restaurant de la Grande Armée...) ont permis de conforter la volonté collective de nombreux travailleurs de se syndiquer et d'entamer des mouvements de grève pour sortir de leur extrême précarité.

Enfin un groupe de travail de l'UCIJ (*Unis contre une immigration jetable*) auquel a participé la FSU et le SNUTEF a, dans un quatre pages largement diffusé, rappelé que les salariés sans-papiers ont des droits, reconnus notamment par le Code du Travail, qui ne sont pas respectés et que seule l'action collective permettra de les faire appliquer.

PAPIERS

Manifestations sur place pour des droits !

Plusieurs manifestations de sans-papiers - auxquelles le SNUTEF a participé - en direction des ministères (du travail, de l'économie, des affaires étrangères, cabinet du 1^{er} Ministre, CGPME), contournant volontairement le Ministère de l'intégration et de l'identité nationale, en demandant la régularisation des travailleurs sans-papiers, ont préparé les mobilisations ultérieures et le mouvement de grèves commencé à la mi-avril.

Dans une **circulaire du 20 décembre 2007**, le gouvernement a reconnu explicitement 150 métiers en tension en France mais qui, par une politique démagogique, aux relents racistes et xénophobes, injuste socialement, arbitraire juridiquement, et irréaliste économiquement, ne sont ouverts qu'aux ressortissants des dix nouveaux Etats membres de l'UE. L'objectif affiché du gouvernement est donc de remplacer des centaines de milliers de travailleurs sans-papiers d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud par des salariés de l'UE. Cet objectif - alors même que le nouveau projet de traité Européen interdit toujours de construire une Europe harmonisée socialement et fiscalement - est porteur de racisme, d'exploitation accrue, et met en concurrence les travailleurs européens et ceux des pays tiers.

Régularisation de tous !

Une autre **circulaire en date du 7 janvier 2008**, prévoit à titre exceptionnel la régularisation de travailleurs étrangers, dans les métiers en tension légalement réservés aux salariés issus des nouveaux états membres de l'UE. C'est cette brèche dans la réglementation relative à l'immigration choisie que la CGT et Droits Devant ont utilisée avec succès en février 2008 pour obtenir la régularisation des salariés sans-papiers du restaurant de la Grande Armée. Et c'est cette « jurisprudence expérimentale », selon les termes de la CGT, qui est utilisée dans le mouvement de grève actuel.

Dès le début de la grève le SNUTEF a adressé au ministre du travail une lettre ouverte signée d'une centaine de contrôleurs et inspecteurs du travail, restée sans réponse, qui se concluait par : « *Monsieur le Ministre, il vous appartient de faire cesser ce scandale, cette hypocrisie, ce déni de droits envers des travailleurs qui occupent des pans entiers de l'économie française en ouvrant immédiatement des négociations avec les partenaires sociaux pour permettre la régularisation des travailleurs sans-papiers, comme l'ont fait la Grèce, l'Espagne, l'Italie, sans que cela ne nuise à l'économie de leur pays, bien au contraire !* ». Cette lettre ouverte s'est depuis trans-

formée en pétition intersyndicale signée par des centaines d'agents du Ministère du travail.

Suite à une réunion avec le Cabinet Hortefeux le 21 avril 2008, 1 000 dossiers de travailleurs sans-papiers ont été déposés par la CGT dans cinq préfectures d'Île de France. Par ailleurs, les secrétaires généraux de la CGT et de la CFDT et les présidents de la LDH et de la CIMADE ont adressé le mardi 29 avril 2008 un courrier au Pre-

mier Ministre pour lui demander « *la tenue d'une réunion qui, sous son autorité, puisse rassembler les différents interlocuteurs - ministères concernés, organisations syndicales, organisations patronales, associations de défense des travailleurs étrangers et représentants des étrangers sans-papiers - afin que soient dégagés les voies et moyens d'un règlement juste et adapté à la situation actuelle des travailleurs sans-papiers* ». Mais quatre semaines après le début de la grève, seuls 10 % des salariés concernés ont été régularisés et François Fillon, dans une lettre adressée à Bernard Thibault le 6 mai 2008 invoque notamment « *la trop fréquente absence de promesse d'embauche par les employeurs* » pour expliquer la lenteur des réponses des préfectures, et oppose par ailleurs une fin de non-recevoir à des négociations nationales sur la régularisation des sans-papiers. Et en effet, bon nombre des entreprises occupées refusent de délivrer des promesses d'embauche à leurs salariés et de payer la contribution à l'ANAEM (Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations) prévue pour toute régularisation.



PHOTOS : M. MIGNEAU

Se posent de surcroît les situations difficiles des salariés licenciés avant la grève par leur employeur et que ceux-ci refusent de réintégrer.

De leur côté, les préfectures ne « jouent pas le jeu non plus », et refusent d'appliquer le dispositif, certes à caractère exceptionnel, prévu par la loi Hortefeux et la circulaire de 7 janvier 2008 de régularisation par le travail.

Une politique délibérée scandaleuse !

Ce qui est particulièrement scandaleux dans ce conflit c'est le silence assourdissant du ministre du travail Xavier Bertrand alors que les actions des travailleurs sans-papiers sont avant tout des conflits du travail et alors que les patrons qui les emploient, en toute connaissance de cause, ont commis des infractions qui constituent autant de délits sanctionnables par le Code du Travail. La hiérarchie du Ministère a d'ailleurs, en violation du Code du Travail, permis le licenciement de délégués du personnel sans papier (notamment dans le groupe Paris Store), ce qui a bien sûr affaibli la situation des travailleurs en lutte.

Face à ces blocages, le mouvement des travailleurs sans-papiers est entré dans une seconde phase le 20 mai 2008, avec 26 nouveaux sites occupés et plusieurs occupations menées par Solidaires et la CNT.

Le mouvement de grève des travailleurs sans-papiers, qui montre à quel point tout un pan de l'économie française fonctionne avec ces travailleurs qui vivent dans une précarité extrême et à la merci de leur employeur est d'une importance considérable pour l'ensemble du salariat. Ce combat extrêmement courageux et qui force le respect est aussi un combat contre le dumping social, les délocalisations sur place, une lutte pour l'égalité des droits qui concerne tous les travailleurs de notre pays. Il faut donc lui apporter une solidarité sans faille ! Le mouvement syndical et associatif doit imposer au gouvernement le principe d'une régularisation globale des travailleurs sans-papiers, comme l'ont fait l'Espagne l'Italie et la Grèce. ●

LUC BÉAL-RAINALDY, SNUTEF.

